

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance publique du 22 juin 2020  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le quinze juin deux mil vingt, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL			
Séance du <b>22 JUIN 2020</b>	L'an deux mil vingt, le vingt-deux juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le quinze juin deux mil vingt, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
	Membres en exercice : 29	Présents : 25	Votants : 28
Présents	F. ADAM, S. BASLÉ, I. BRANTONNE, A. CASOL, A. CHAUVIN, S. DENIER, A. GIZARD, F. GUILLOUËT, G. HOUSSIN, K. JUILLET, R. JUTEL, C. LAMY, C. LEBRETON, H. LEBRETON, L. LELIEVRE, F. LETORT, C. MARTIN, I. NICOLAS, B. PAUMIER, P-Y. REBOUX, J-M. RELEXANS, J-M. RUS, M-P. SALMON, Q. TIZON, J-C. TROCHET.		
Absents	V. RIGAUD,		
Absents excusés	<u>Pouvoirs</u> : M. ALIAGA à A. GIZARD, F. LOYER à C. MARTIN, C. MICHEL à F. GUILLOUËT.		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'un secrétaire de séance : S. BASLÉ			

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### Intercommunalité

#### N° 20-66 - DISSOLUTION DU SIGEP DE GUER

Par délibération du 9 juin 2020, le comité du SIGEP de Guer a décidé sa dissolution au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Cette dissolution vaut transfert de compétence à la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté.

**A l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement à la dissolution du SIGEP de Guer.**

Le Maire,  
Pierre-Yves REBOUX.

